



FSU 67 - 4, rue de Lausanne - 67000 STRASBOURG - Tél : 03 88 35 17 16 - fsu67@fsu.fr

FSU 68 - 19, boulevard Wallach - 68100 MULHOUSE - Tel: 03 89 54 92 58 - fsu68@fsu.fr

Déclaration liminaire au CTA du 5 février 2020

Il y a un an, nous appelions de nos vœux une année 2019 de l'Education pour toutes et tous, ses personnels comme ses usagers... Mais une Loi Blanquer pour une école de la confiance publiée le 26 juillet 2019 et une autre loi de la transformation de la fonction publique publiée le 7 août 2019, ainsi qu'un projet de loi de réforme des retraites plus tard, nous sommes toujours là, avec le même voeu pour 2020.

Malgré le discours de confiance répété par le ministre Blanquer et ses condisciples, leur mépris, leur surdité, leur refus de négociation, des mouvements sociaux de grande ampleur se poursuivent et continuent, depuis près de 30 mois maintenant, de remettre en cause la répartition des richesses au sein de la Nation. Alors, tant que satisfaction n'aura pas été obtenue, et plus précisément : tant que sur les plus essentielles de nos revendications, victoire n'aura pas été obtenue, NON, nous ne saurons pas terminer cette grève, ni ne consentirons au moindre compromis.

Et contrairement à ce qu'affirme Jean-Michel Blanquer, nous ne sommes pas une minorité à nous opposer à un système de retraite par points. Le simulateur tant promis par le gouvernement et publié le 19 décembre s'est avéré n'en être pas un puisqu'il n'y a aucune projection personnelle et aucune donnée chiffrée. A la place une quarantaine de cas types, avec pour les enseignants des profils... atypiques, qu'il s'agisse de l'âge d'entrée dans le métier ou du volume des primes. Et il y a quelques jours, Laurent Pietraszewski annonçait que le gouvernement s'était engagé à mettre à disposition ce simulateur 6 mois au plus tard après le vote de la loi. De qui se moque-t-on ?

Et si, sous la pression, le gouvernement a finalement entamé des discussions sur la rémunération des enseignants, nous ne sommes pas dupes des promesses d'une revalorisation dont les contours sont toujours aussi flous (combien ? pour qui ? quand ? sous quelle forme ?), dont serait exclue une partie des personnels de l'Education nationale et qui sera surtout le prétexte à une redéfinition de nos métiers au moment où ceux-ci ont tant de mal à attirer. Plus encore maintenant que le Conseil d'Etat, dans son avis du 24 janvier, a déclaré in-

constitutionnel l'engagement sur une future loi de programmation. Une fois encore : Mais de qui se moque-t-on ?

La mobilisation contre les E3C, à l'heure où de nombreux dysfonctionnements remontent des établissements, est un symptôme du divorce entre une profession attachée au caractère national du baccalauréat et à l'égalité entre les élèves et un ministre qui a imposé cette réforme et refuse aujourd'hui d'entendre qu'elle a fortement dégradé les conditions de travail des enseignants, mais aussi des élèves soumis à la pression d'une évaluation permanente.

En ce qui concerne le 1er degré, l'académie n'est dotée d'aucun poste! Aucun poste cela signifie aucune ouverture de classe franche! Si les mandats de la FSU étaient la norme, à savoir des effectifs à 20 élèves dans toutes les classes de l'académie de Strasbourg, ce serait 8 320 classes qu'il faudrait pour accueillir les futurs 166 417 élèves à la rentrée prochaine, soient 1 083 de plus, hors ULIS, que ce que notre académie offre actuellement.

Ne serait-ce pas ainsi que l'on pourrait choisir de faire réussir les élèves ?

Et même si l'on ne suivait pas les mandats de la FSU, sans poste supplémentaire, comment va s'appliquer la consigne ministérielle de dédoublement des grandes sections en éducation prioritaire et des classe de GS, CP, CE1 en milieu « ordinaire » de 24 élèves maximum ?

Dans le 2nd degré, les documents très partiels que nous avons reçus en préparation de ce CTA ne nous permettent pas de mesurer toutes les conséquences, par établissement, de la 2e année de la réforme du lycée... Ce qui est certain, c'est qu'une nouvelle fois, des postes sont supprimés dans notre académie (11 ETP) et particulièrement en LEGT (17 ETP), que là où nous avons des remontées, les dotations sont en baisse, parfois en nette baisse avec, à la clé, des suppressions de postes ou de nouveaux chainages. Dans les collèges, c'est la 2e heure de chorale qui semble faire les frais des politiques budgétaires alors que dans le Bas-Rhin, le H/E poursuit sa baisse et laisse craindre une explosion du nombre de classes chargées. Cette situation rend dérisoire les moyens attribués au soutien à l'inclusion d'élèves à besoins particuliers, car pour inclure, il faut que les classes puissent accueillir les élèves dans des conditions dignes. Ce qui n'est déjà plus le cas dans nombre d'établissements. Quant à la carte des enseignements de spécialités et des options, nous savons qu'elle est en partie virtuelle puisque certaines spécialités, à l'exemple de la LLCE allemand, n'existent que sur le papier et que cette carte est subordonnée à la dotation que recevront les lycées.

La FSU a participé avec intérêt au séminaire CHSCT du 29 janvier et apprécié d'échanger avec les organisations syndicales de personnels de direction ainsi qu'avec des interlocuteurs nationaux de qualité et ouverts. Nous souhaitons poursuivre l'explicitation des protocoles de visites, la diffusion des fiches des registres SST et DGI , l'exploitation des comptes rendus de visites, la désignation d'assistants de prévention partout où ils manquent. Cependant l'absence des présidentes des 2 CHSCT départementaux marque toujours la défiance à l'égard de ces instances.

Nous attendons toujours que les préconisations suite aux visites soient enfin des axes de travail, que les avis présentés trouvent des vraies réponses et non des fins de non recevoir?